Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau
4 Avenue des Pyrénées
64260 ARUDY

PROCES-VERBAL n°2015/02

REUNION DU 9 AVRIL 2015 A 20 H 00, ESPACE PACHOU A ARUDY

Convocation du 2 avril 2015

ORDRE DU JOUR
1/ Approbation du PV n°1 du 26 février 2015
2/ Présentation de l'étude sur le TAD (Transport à la demande)
3/ FINANCES :
A/ BUDGET PRINCIPAL : APPROBATION DU BP 2015
B/ FISCALITE : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2015
C/ TEOM 2015 – TAUX PAR ZONE
D/ ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
4/ TOURISME : Structuration touristique Vallée d'Ossau
5/ SOCIAL : Tarifs de l'ALSH
6/ RIVIERES : Demande de subvention pour la mission suivi du Gave
7/ Compte rendu du Président sur les dossiers en cours
8/ Questions diverses…

Présents titulaires : M. AUSSANT, CASAUBON, SARTHE, BARRABOURG, GOMEZ, PAROIX, MARTIN, CARRERE, VISSE, DOUX, MASONNAVE, MOUNAUT, BOUTONNET, LABERNADIE, ALBIRA, SARRAILH, SANZ, BOUSQUET, GARROCQ et Mmes MOURTEROT, BERGES, CLAVIER, HELIP, TOUTU, BARRAQUE et MOULAT.

Présents suppléants : M. CASAU, CAILLEAUX.

M. COUROUAU donne procuration à M. SANZ
M. CASADEBAIG donne procuration à M. MOUNAUT

Secrétaire de séance : Mme HELIP

REÇU
Le 16 JUIN 2015
SOUS - PREFECTURE
OLORON Ste MARIE

1/ Approbation du PV n°1 du 26 février 2015

M. CASAUBON indique qu'il sera difficile techniquement d'enregistrer les séances. Les PV seront rédigés dans la mesure du possible plus tôt afin que chacun puisse formuler les remarques qui seront ensuite annexées au PV.

DELIBERATION n°2015/31

OBJET : Adoption du procès-verbal n°2015/01 de la séance du 26/02/15
Monsieur le Président indique qu'il a été demandé par mail en date du 16 mars 2015, aux conseillers de bien vouloir formuler leurs observations ou mentionner les rectifications à prendre en compte avant l'adoption du procès-verbal rédigé suite à la séance du Conseil Communautaire du 26/02/15.

M. CASADEBAIG a demandé que les modifications suivantes soient portées sur le PV :
- Page 1 : Approbation du PV n°7 du 09 décembre 2014
3ème § : Il souhaiterait la présence "du conseil juridique de l'Association Estibère et du SIVU Maison de retraite de Laruns, Maître Leplat au comité de pilotage"

- Page 1 : Intempéries
L'intervention de Monsieur Casadebaig s'est passée avant que Monsieur CASAUBON ne propose de mettre en place à l'échelle de la CCVO une cellule de crise. Dès lors, il serait bien d'inverser les phrases.

Ensuite, sur son intervention : "Monsieur Casadebaig indique être arrivé très fatigué suite aux importantes intempéries qui ont touché Laruns ces trois derniers jours. Il regrette et constate qu'il n'a d'ailleurs reçu aucun appel de la part des autres Elus de la Vallée, en signe de solidarité ou pour savoir si la Commune avait besoin d'aide. Il dit avoir enlevé sa tenue de combat la veille à 23h00 et ce soir idem."

- Page 2 : Tourisme
"Monsieur Casadebaig dit qu'après consultation avec un conseiller juridique, cette délibération entamerait une procédure. Il n'est pas tenu compte de la spécificité "Montagne". Il souhaite qu'une réflexion soit menée dans l'intérêt valléen mais sans délibération comme à Chambéry. Il rappelle la lettre adressée par l'ANEM à l'Etat par rapport à la spécificité "Montagne" dans le cadre du projet de la Loi NOTRe. Il exprime aussi sa préoccupation pour les stations thermales, notamment suite à l'appel de l'Association Nationale des Maires de Communes Thermales, qui émet de vives réserves sur le projet de la loi, et notamment le fait que la compétence tourisme, qui engloberait aussi le thermalisme, soit transférée aux Communautés de Communes."

- Page 5 : Délégation au Président pour la prise en régie des structures multi-accueil de la Vallée d'Ossau
A rajouter : "Madame Toutu intervient pour préciser que dans la délibération initiale, il était stipulé que "les représentants de la CCVO au sein du Conseil d'administration avaient soulevé une perte de confiance envers l'association". Or, Madame Toutu indique qu'elle n'a jamais dit ça et souhaite que cela soit précisé, que ce ne soit pas l'ensemble des représentants de la CCVO, mais certains. Madame Toutu souhaiterait aussi savoir qui était présent lors de la rencontre avec l'ensemble des acteurs du dossier: Directrice, Bureau et Représentants du personnel. Elle n'a pas été invitée alors qu'elle est membre du Conseil d'administration de Pimponet.

Mme MOURTEROT demande que son intervention soit précisée de la manière suivante :
Elle précise que sur son intervention au sujet de l'emploi de l'animatrice réseau elle a demandé la confirmation que le poste n'était plus subventionné et si la question s'était posée sur l'utilisation de l'animatrice à temps complet sur ce poste ou une partie sur une

autre utilisation. Ce à quoi il lui a été répondu que Meggy serait aussi utilisée sur la partie Patrimoine.

Le Président entendu,
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE d'adopter le procès-verbal n°2015/01 du 26/02/15.

2/ Présentation de l'étude sur le TAD (Transport à la demande)

Après 4 mois d'étude, 4 comités de pilotage, les techniciens en charge de ce dossier présentent un premier bilan ainsi que le mode opératoire pour la suite.

Arrivée de M. COURTIER à 20 h 18.

Débat :

M. Sanz demande que le dossier Power Point soit transmis aux communes.

M. CASAUBON précise que le coût estimé fonctionnement + investissement, la première année avoisinera les 7 €/hab et les années suivantes, il oscillera entre 3 à 4 €/hab.

Mme MOURTEROT demande si les recettes ont été calculées à partir des autres communautés de communes.
La fréquentation des lignes du Conseil général est de 25 %. Il faudrait leur demander de réactualiser leur site, car les horaires sont souvent faux.
M. MOUNAUT demande si tous les transporteurs de la vallée ont été consultés.
M. CASAUBON confirme, et précise que la plupart ont reconnu que le TAD n'était pas concurrentiel, et certains répondront à l'appel d'offres comme prestataires.
M. MOUNAUT ne serait-il pas possible d'utiliser les transports scolaires qui sont vide au retour.
M. COURTIE : pour les transports avec le Conseil Général, les horaires sont arrêtés dans un cahier des charges, et il est impossible de les modifier.
M. CASAUBON : au niveau du TAD, les plannings sont établis la veille.
M. COURTIE propose que si le TAD est géré en régie, de mutualiser avec la commune des Eaux-Bonnes qui organise deux navettes par semaine qui descendent à Laruns.
M. CASAUBON précise que cette possibilité a été intégrée dans la réflexion qui est menée.
M. MOUNAUT demande si les curistes des Eaux-Chaudes pourront en bénéficier ?
M. CASAUBON suite à l'entrevue avec les transports CANONGE, ces derniers avaient indiqué que ce service avait été mis en place mais qu'il n'avait pas fonctionné.

3/ FINANCES :

M. SAINT-GERMAIN, trésorier payeur de la CCVO fait une présentation du bilan 2014 sous une forme différente, en concaténant l'ensemble des budgets.
Ce qui est positif, c'est qu'une marge est dégagée permettant de réaliser des investissements, et en fin d'année, la ligne de trésorerie à hauteur de 400 000 € a pu être remboursée.
Entre 2013 et 2014, évolution à peu près identique.

A/ BUDGET PRINCIPAL : APPROBATION DU BP 2015

M. GOMEZ, vice-président en charge des Finances, présente le budget général de la CCVO, en mettant l'accent sur les projets qui vont être menés. Ce BP prévisionnel a été présenté en détail lors de la commission Finances qui s'est déroulée le 25 mars dernier.
Puis chaque vice-président présente le budget de son service.

Service OM présenté par M. MARTIN
Budget avec taux constant. Poursuite de la politique adoptée avec la mise en place de colonnes semi-enterrées. Aujourd'hui la marge de manœuvre est limitée car de lourds investissements vont être engagés afin de pouvoir par la suite modifier les modes de collecte qui permettront à terme de réaliser des économies. Reprise en régie des bas de quai au niveau des déchetteries avec achat de bennes et d'un camion. Mise aux normes de la déchetterie de Geteu. Le parc des bennes OM étant vieillissant, il est nécessaire d'acquérir une nouvelle benne (ce qui permettra de diminuer le poste « Réparation »). Le budget en investissement est très important mais sera certainement mené sur 2 années. Au niveau fonctionnement, il est légèrement en dessous de celui de 2014.

Service SOCIAL présenté par Mme MOULAT
TAD : coût de l'étude 14 825 € qui correspondent à la rémunération de la chargée de mission, et viendra en déduction la subvention du CG de 11 859 €.
Les travaux de sécurisation d'Argelas vont démarrer prochainement, ce mois-ci préparation du chantier.
Le bureau d'étude KPMG travaille à la mutualisation des EHPAD. Une réunion de la commission SOCIALE est prévue pour discuter des modalités.
Périscolaire et les centres de loisirs ont démarré depuis le 1er janvier suite à la prise de compétence.
Au niveau de portage de repas : actuellement en augmentation ce début d'année (+ 15 repas).

Service ECONOMIE présenté par M. LABERNADIE
Etude du CADET actuellement en cours, et au niveau de la vallée d'Ossau, l'étude porte sur le volet «Accueil d'entreprises » - AXE 3 »
La commission ECONOMIQUE se réunira prochainement pour déterminer les objectifs dès que nous aurons les conclusions de l'étude CADET

M. BOUSQUET demande ou seront réalisées les ZAE.
M. LABERNADIE : c'est l'étude qui déterminera les emplacements suivant les besoins pour la Vallée d'Ossau.
M. CASAUBON : Hier, l'AXE 3 a été lancé, avec un inventaire des zones industrielles des 5 intercos. Il est prévu de rencontrer tous les industriels. Et les propositions seront faites aussi en fonction du foncier disponible.
M. SANZ : un recensement avait déjà été réalisé lors de la précédente étude économique
M. CASAUBON : le Cabinet a intégré toutes ces données
Présentation des 3 axes.par M. le directeur
Objectifs : - fin de la première phase « diagnostic et enjeux » prévue pour début mai
- 2e phase : élaboration des scénarios : durera 2 mois, fin vers le 8 juillet
- 3e phase : schéma d'accueil des activités économiques et déclinaisons opérationnelles : fin vers le 8 octobre
M. LABERNADIE :. toutes les entreprises employant moins de 10 salariés seront auditionnées.
10 000 € ont été inscrits pour soutenir l'agropastoralisme. Ce n'est pas une aide directe aux producteurs mais une aide pour une étude.

Service RIVIERES présenté par M. SARRAILH
Finalisation de la DIG. 140 000 € de travaux sont inscrits + 10 000 € en dépenses imprévues. Les années suivantes au niveau des travaux, il faudra certainement prévoir le double, les travaux à réaliser sont en prévention des crues.
Pour cette année, seront réalisés les travaux prioritaires identifiés (traitement d'embâcles sur Geteu et Béost) et autorisés avant la fin de la DIG.
Une plaquette d'information sera distribuée aux riverains avec droits et obligations.
Des crédits ont été inscrits pour acquérir des terrains qui deviendront des banquettes inondables et ainsi rendre au gave ses libertés.

Service TOURISME présenté par M. DOUX
Renforcement du PLR, avec création de circuits famille. Soutien aux manifestations tel que le GTVO.
Aménagement du Lac Castet : 75 000 € sont prévus avec création d'un nouveau parking, nouveau panneautage.

Service CULTURE présenté par M. BOUTONNET
Budget dans la continuité des budgets précédents avec finalisation du marché « Interprétation du PATRIMOINE ».
Un projet est à l'étude afin de pérenniser l'école de de musique en l'installant dans les locaux d'une ancienne école.
Innovation 2015 : organisation de l'« ETE OSSALOIS ». Plusieurs associations et de nombreux acteurs de la vallée se sont associés afin d'élaborer un programme ou se mêlera musique, chants, théâtre, expositions, conférences, contes qui mettra en avant la culture, le patrimoine et l'histoire de la vallée d'Ossau et au-delà.
Les premières manifestations démarreront le 1er mai, et l'inauguration officielle interviendra courant juin.

M. GOMEZ :
Mise en place d'un Fonds de concours à hauteur de 150 000 € qui permettra d'aider les communes sur un projet. Choix de solidarité, d'équilibre. Les critères seront à définir.
M. CASAUBON : pour les communes dont les dotations sont en baisse, ces aies seront indispensables.

La CCVO participera aux contrats Santé et prévoyance des agents, avec possibilité d'aider surtout les agents ayant des salaires bas.
Fiscalité : Augmentation importante mais encore très inférieure par rapport aux autres intercos. Mais aujourd'hui une vraie démarche est engagée pour monter que la vallée d'Ossau peut se suffire à elle-même. Si la fusion devait intervenir, nos taux se rapprocheraient des autres intercos.
Des taux trop bas nous condamnerait à l'inaction. Aujourd'hui, nous avons fait le choix de mener un projet ambitieux nécessitant obligatoirement une augmentation des taux.
La DGF va augmenter de 62 181 € suite au passage en FPU.
Les attributions de compensation liées à la TP 2014 à hauteur de 3 209 918 € plus la compensation Part Salaire à hauteur de 536 846 € seront entièrement reversées aux communes.

M. BOUSQUET demande à quoi correspondent les crédits inscrits à l'article 6228 « Divers » en fonctionnement (en 2014 : 45 245 et en 2015 : 80 842)

Cet article comporte les charges supplétives pour les crèches et la formation au niveau des NAP.

M. MOUNAUT considère le montant des travaux inscrits au niveau des rivières insuffisant. Et il faudrait intervenir à la sortie de Laruns après le pont de Béost.

M. Sarrailh : ce problème est identifié, le point Margalide mais c'est de la responsabilité du Conseil Général.

Avant le vote du budget et des taux, M. MOUNAUT tient à préciser que l'augmentation des taux est très importante, même s'il est conscient que la communauté de communes a besoin de financement, donc il s'abstient.

DELIBERATION n°2015/32

OBJET : FINANCES – BUDGET PRINCIPAL DE LA CCVO - VOTE DU BP 2015
RAPPORTEUR : CLAUDE GOMEZ, VICE-PRESIDENT EN CHARGE DES FINANCES
Vu le projet de budget principal pour l'exercice 2015 transmis et joint à la présente délibération,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 25 mars 2015,

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le budget primitif 2015.

Le rapport entendu,
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,
(8 abstentions : M. Courouau, M. Barrabourg, M. Courtié, M. Masonnave, M. Casadebaig, M. Mounaut, Mme Toutu, M. Sanz)

ADOPTE le budget primitif 2015 de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau, arrêté en dépenses et en recettes comme suit :

Investissement

Dépenses : propositions nouvelles **2 146 227 €** (pour rappel total budget 3 046 456 €)
Recettes : propositions nouvelles **2 252 380 €** (pour rappel total budget 3 046 456 €)

Fonctionnement

Dépenses : **7 717 783 €**
Recettes : **7 717 783 €**

B/ FISCALITE : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2015

DELIBERATION n°2015/33

OBJET : FINANCES – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2015
RAPPORTEUR : CLAUDE GOMEZ, VICE-PRESIDENT EN CHARGE DES FINANCES

Il rappelle la délibération du 9 décembre 2014, instituant la FPU (Fiscalité Professionnelle Unique) à compter du 1er janvier 2015.
L'état fiscal 1259 CTES, permettant d'établir avec précision le produit de la fiscalité locale pour 2015, a été communiqué par les services fiscaux.
Le taux de CFE Unique issus du calcul des taux de référence pour l'exercice 2015, s'élève à 36,83 %. La période d'unification des taux qui a été choisie étant de 12 ans, des taux différents seront appliqués sur les communes.

Vu, les nouvelles compétences de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau (« NAP » Nouvelles activités Périscolaires, « ALSH » Accueils de Loisirs Sans Hébergement),
Vu le programme ambitieux en matière d'investissement avec un produit attendu de 835 308 €,
Afin d'établir l'équilibre budgétaire, il est proposé à l'assemblée l'augmentation des taux d'imposition TH, TF et TFBNB, à partir d'un coefficient de variation proportionnelle de 1,478358 comme prévu par la loi la première année de mise en place de la FPU.

Ainsi les taux d'imposition votés en 2014
- Taxe d'Habitation (TH) : 2,09 %
- Taxe Foncière sur les propriétés Bâties (TFB) : 1,61 %
- Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties (TFNB) : 3,58 %

Augmenteraient comme suit :
- Taxe d'Habitation (TH) : 3,09 %
- Taxe Foncière sur les propriétés Bâties (TFB) : 2,38 %
- Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties (TFBNB) : 5,29 %

Le rapport entendu,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 25 mars 2015,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à la majorité,
(2 CONTRE : M. Courtié, M. Masonnave,
6 abstentions : M. Courouau, M. Barrabourg, M. Casadebaig, M. Mounaut, Mme Toutu, M. Sanz)

APPROUVE la hausse des impôts locaux pour l'année 2015,
VOTE les taux des taxes directes locales :
- Taxe d'Habitation (TH) : 3,09 %
- Taxe Foncière sur les propriétés Bâties (TFB) : 2,38 %
- Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties (TFNB) : 5,29 %
- Taxe Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) – taux relais : 36,83 %

RAPPELLE que la période d'unification des taux de CFE sera de douze ans.

C/ TEOM 2015 – TAUX PAR ZONE

DELIBERATION n°2015/34

OBJET : FINANCES - TEOM 2015 – VOTE DES TAUX PAR ZONE
RAPPORTEUR : FERNAND MARTIN, VICE-PRESIDENT EN CHARGE DES OM

Considérant les prévisions budgétaires 2015 pour le service Ordures Ménagères,
Le produit attendu de la TEOM 2015 doit s'élever à **1 466 000 €.**

Le rapport entendu,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 25 mars 2015,
Vu l'avis favorable de la Commission OM en date du 30 mars 2015,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,
DECIDE que le montant attendu de la TEOM 2015 doit s'élever à **1 466 000 €,**
DECIDE que les taux TEOM 2015 restent inchangés pour l'année 2015 et sont les suivants pour les différentes zones de perception :
- **Zone 01 (Eaux-Bonnes) 14,20 %**
- **Zone 02 (Laruns) 13,25 %**
- **Zone 10 (Arudy) 12,36 %**
- **Zone 15 (Aste-Béon, Béost, Bescat, Bielle, Bilhères, Buzy, Castet, Gère-Bélesten, Iseste, Louvie-Juzon, Louvie-Soubiron, Lys, Rébénacq, Ste-Colome, Sévignacq-Meyracq) 12,09 %**
- **Zone 20 (Les Etchartes) 10,57 %**

M. BOUTONNET quitte la séance à 22 H 15 et donne procuration à M. DOUX

D/ ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

M. BOUSQUET demande si des crédits sont toujours prévus pour la lutte contre le frelon asiatique.
M. CASAUBON confirme que des crédits ont été inscrits en fonctionnement à savoir 3 500 €, et la subvention proposée pour l'A.D.A.A. sera versée directement à l'association qui mène des actions de lutte contre les insectes qui affectent les châtaigniers et non aux apiculteurs.

DELIBERATION n°2015/35

OBJET : FINANCES - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

RAPPORTEUR : JEAN-PAUL CASAUBON, PRESIDENT

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil communautaires les différents dossiers de demande de subvention pour l'année 2015, présentés par les associations.

- Association Pimponet ..... **116 958 €**
- Relais des Deux Gaves ..... **62 348 €**
- Mission Locale Jeunes des Territoires de Mourenx, Oloron, Orthez..... **13 275 €**
- Ecole de Musique de la Vallée d'Ossau ..... **26 000 €**
- Association de Développement de l'Apiculture en Aquitaine ..... **1 500 €**

Le rapport entendu,
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

ATTRIBUE les subventions aux associations, comme indiquées ci-dessus,
PRECISE que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2015 de la Communauté de Communes,
DONNE pouvoir à Monsieur le Président pour signer tous les documents relatifs à ce projet.

4/ TOURISME : Structuration touristique Vallée d'Ossau

Lors du dernier conseil communautaire, ce point avait été reporté à la demande de M. Casadebaig.
Dans la délibération, la modification sur la spécificité des stations classées de tourisme a été intégrée à la demande des maires des Eaux-Bonnes et Laruns.

M. CASADEBAIG souhaitait aussi rajouter « la volonté des deux communes de maintenir la gouvernance ». Cette remarque ne sera pas prise en compte car elle pose un préalable à la réflexion qui doit être ouverte.

M. COURTIE indique que Monsieur le Sous-Préfet a précisé que seule la promotion était à la charge de la CCVO et les offices restaient dans les communes.
M. CASAUBON reprécise que la délibération permet d'engager une étude et non un transfert de compétence.
M. MOUNAUT, lors de la dernière réunion, il avait été demandé que cette délibération soit modifiée.
M. AUSSANT, il s'agit de lancer une étude, la gouvernance des offices n'est pas remise en cause.

DELIBERATION n°2015/36

OBJET : TOURISME - LANCEMENT D'UNE REFLEXION SUR L'ORGANISATION DU TOURISME EN VALLEE D'OSSAU

CONSIDERANT le projet de loi relatif à la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) rendant obligatoire la compétence *« promotion touristique par la création d'Office de Tourisme »* pour les intercommunalités à compter du 1er janvier 2016,
CONSIDERANT les politiques touristiques d'Etat, régionale, départementale encourageant via leurs dispositifs financiers, les territoires à s'organiser et à se structurer pour pouvoir solliciter des subventions,
CONSIDERANT l'enjeu touristique à l'échelle de la Vallée d'Ossau de proposer une organisation touristique professionnelle, efficace et optimisée afin de faire face à la concurrence et de répondre aux attentes des touristes,
CONSIDERANT le relevé de décisions de la réunion du 28 janvier 2015 à Arudy mentionnant « une volonté partagée, au nom de la solidarité territoriale, de réfléchir, d'inventer un nouveau système d'organisation répondant aux particularités de la Vallée d'Ossau »,
CONSIDERANT le respect des spécificités des stations classées de tourisme des Eaux-Bonnes et de Laruns (fraction Les Eaux-Chaudes),

Le Président rappelle la nécessité de préparer, d'anticiper cette réforme territoriale afin qu'elle se mette en place dans les meilleures conditions, en collaboration avec les acteurs concernés, pour l'intérêt de la Vallée d'Ossau et son développement touristique.
Compte tenu de ces éléments et du projet de loi NOTRe, le Président propose le lancement d'une réflexion avec l'ensemble des acteurs concernés et des institutions partenaires afin de définir un schéma d'organisation touristique à l'échelle de la Vallée d'Ossau à l'échéance du 1er janvier 2016. L'objectif est d'étudier les différents scénarii possibles et de réfléchir à un modèle organisationnel innovant répondant aux spécificités de la Vallée d'Ossau.
Cette réflexion autorise, en fonction du projet valléen et des besoins exprimés, à une candidature à l'appel à projet régional « Structuration touristique » avec les autres Communautés de Communes du Haut-Béarn afin de pouvoir bénéficier d'outils d'aide à la structuration de la Vallée d'Ossau.

Le Président entendu,
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à la majorité,
(4 CONTRE : M. Courtié, M. Casadebaig, M. Mounaut, Mme Toutu,
4 abstentions : M. Courouau, M. Paroix, M. Masonnave, M. Sanz)

ADOPTE le présent rapport,
AUTORISE le Président à lancer cette réflexion,

AUTORISE le Président à se positionner sur l'appel à projet régional « structuration touristique ».

5/ SOCIAL : Tarifs de l'ALSH

Les années passées pour le voyage organisé pendant les vacances de Pâques dans le cadre du Centre de Loisirs, les communes octroyaient une subvention. Le Président souhaite maintenir cette aide pour rendre accessible ce voyage à un maximum d'enfants.

DELIBERATION n°2015/37

OBJET : SOCIAL - TARIF DU SEJOUR A CARCASSONNE ET SIGEAN ORGANISE LES 22 ET 23 AVRIL 2015 DANS LE CADRE DU CENTRE DE LOISIRS

Vu la délibération n°2014/52 du conseil communautaire en date du 26 juin 2014 relative à la modification des statuts de la communauté de communes ;
Vu l'arrêté n°2014321.0014 en date du 17 novembre 2014 portant extension des compétences et modification des statuts de la Communauté de communes de la Vallée d'Ossau ;
Vu la délibération n°2015/26 Du conseil communautaire en date du 26 février 2015 relative aux tarifs des centres de loisirs (ALSH) pour les vacances d'hiver et de printemps 2015 ;

Considérant qu'un séjour sera organisé à Carcassonne et Sigean les 22 et 23 avril 2015 dans le cadre du centre de loisirs (ALSH) ;
Considérant que, lorsque l'ALSH d'Arudy relevait de sa compétence jusqu'au 31 décembre 2014, le Centre communal d'action sociale (CCAS) d'Arudy facturait de tels séjours selon un forfait calculé sur la base de leur coût réel ;
Considérant que le coût réel de ce séjour est de 109,50 € par enfant ;
Considérant que les communes participantes du CCAS d'Arudy accordent habituellement des aides aux familles afin de réduire le prix de tels séjours ;
Considérant que l'ALSH a aujourd'hui vocation à accueillir les enfants toutes les communs membres de la Communauté de communes de la Vallée d' Ossau (CCVO), y compris celles ne participant pas au CCAS d' Arudy ;

Le Président propose que :
- La CCVO assume financièrement, pour ce premier séjour organisé sous sa compétence, l'aide habituellement accordée par certaines communes en lieu et place de ces dernières à hauteur de 31,5%.
- Le conseil communautaire adopte un tarif forfaitaire de 75 € par enfant participant au séjour organisé à Carcassonne et Sigean les 22 et 23 avril 2015 dans le cadre du centre de loisirs.

Les diverses réductions accordées par la délibération n° 2015/26 du conseil communautaire en date du 26 février 2015 étant applicables à ce séjour.

Le Président entendu,
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le tarif proposé.
CHARGE, M. le président de toutes les démarches administratives nécessaires

6/ RIVIERES : Demande de subvention pour la mission suivi du Gave

DELIBERATION n°2015/38

OBJET : RIVIERES - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE ADOUR - GARONNE POUR LA MISSION DE SUIVI DU GAVE D'OSSAU – ANNEE 2015

RAPPORTEUR : GERARD SARRAILH, VICE-PRESIDENT EN CHARGE DES RIVIERES

L'Agence de l'Eau Adour Garonne par délibération du 10 décembre 2012 a approuvée le lancement du 10ème programme pluriannuel d'intervention.
Ce programme prévoit l'attribution d'aides aux acteurs œuvrant pour la gestion des milieux aquatiques et des inondations pour la période 2013 - 2018.
La mission de technicien rivière pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan pluriannuel de gestion est subventionnée au maximum à hauteur de 60%.
La gestion des cours d'eau, incluant la gestion du lit mineur (y compris les lacs et étangs), des berges, des espaces riverains et des ouvrages transversaux, vise à :

* **Favoriser les connexions entre eaux de surface et souterraines** en vue d'améliorer les débits d'étiage ;
* **Favoriser**, partout où c'est possible, les **connexions latérales entre lit mineur et lit majeur** des rivières afin de favoriser le ralentissement dynamique des crues, la recharge en matériaux solides des rivières et la circulation des espèces aquatiques nécessaire à leur développement et leur cycle de vie. Cela inclut le maintien ou la restauration des champs naturels d'expansion des crues, de secteurs d'érosion et d'espaces de mobilité des cours d'eau ;
* **Favoriser** la **circulation longitudinale de l'eau, des matériaux solides** (en intégrant le processus de dynamique fluviale), **des espèces aquatiques** et **limiter l'impact des étangs**.

Dans le domaine des **inondations**, l'objectif est de contribuer à la régulation du régime des eaux par la remise en fonction de zones naturelles d'expansion des crues courantes, l'entretien raisonné des rivières (écoulement naturel des eaux ou ralentissement selon les secteurs) et une mobilisation accrue des zones humides présentes sur le bassin versant. La protection des biens riverains et des personnes contre les érosions et les inondations ne relèvent pas des objectifs d'intervention de l'Agence.

CONSIDERANT l'adoption par l'Agence de l'Eau Adour Garonne du 10ème programme d'intervention incluant les modalités générales d'attribution et de versement des aides,

CONSIDERANT que l'activité du technicien rivière est organisée de la manière suivante :

* 1/2 temps : travail de terrain :
  > Identification et description des zones d'interventions (localisation, métrage, analyse hydraulique et topographique)
  > Prise de contact avec les différents acteurs concernés (riverains, AAPPMA, ONEMA, DDTM,...)
  > Suivi de travaux
* 1/4 temps : travail bureautique :
  > Elaboration du marché de travaux
  > Autorisation de passage en propriété privée
  > Montage des dossiers de demande de subvention
  > Réunions diverses
* 1/8 temps : suivi de l'étude préalable à la mise en place d'un Plan de Prévention et de Gestion :
  > Relation avec le bureau d'études
  > Orientation des fiches projets
  > Comité de pilotage
* 1/8 temps : Suivi des champs naturels d'expansion de crue :
  > Suivi et surveillance
  > Sensibilisation des propriétaires
  >Elaboration d'un programme d'acquisition foncière

Le rapport entendu,
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

SOLLICITE de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne les subventions les plus élevées possibles.

7/ Compte rendu du Président sur les dossiers en cours

8/ Questions diverses...

DELIBERATION n°2015/39

OBJET : FINANCES – BUDGET ANNEXE « ATELIER RELAIS » (M4) – AFFECTATION DU RESULTAT 2014

Réuni sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président, après avoir approuvé le compte administratif du budget annexe ATELIER RELAIS de l'exercice 2014 le 26 février 2015,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement 2014 de :		**14 976,24 €**
+ un excédent reporté 2013 de :		**2,12 €**
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :		**14 978,36 €**
- un déficit d'investissement de :	-	**14 428,22 €**
- un excédent des restes à réaliser de :		**0,00 €**
Soit un déficit de financement de :	-	**14 428,22 €**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2014 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2014 : EXCEDENT		**14 978,36 €**
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)		**14 428,22 €**
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)		**550,14 €**
RESULTAT D' INVESTISSEMENT REPORTE (001)	-	**14 428,22 €**

DELIBERATION n°2015/40

OBJET : FINANCES – BUDGET ANNEXE « ABATTOIR » (M14 soumis à TVA) – TRANSFORMATION D'UNE ECRITURE D'ORDRE EN ECRITURE REELLE

Sur le budget primitif 2015, afin de pouvoir intégrer une subvention à hauteur de 6 371 €, une opération d'ordre a été inscrite en fonctionnement en dépenses au compte 658 et en investissement en recettes au compte 2041632.

Monsieur le Trésorier Payeur, nous a signalé que le logiciel HELIOS lors de la réception du budget, a présenté un blocage car il considère que cette inscription budgétaire est en anomalie.

Afin de remédier à cette situation, il convient de traiter cette opération comme une opération réelle et non une opération d'ordre.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,
DECIDE de transformer l'écriture comptable décrite ci-dessus, comme une écriture réelle.

Séance levée à 22 h 35